

## **INFORMATION SERVICES MUNICIPAUX – VILLE DE SIGEAN**

### **A compter du vendredi 30 octobre 2020**

### **Mise à jour du 1er/12/2020**

Afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, les modalités de continuité de l'activité des services restent bien entendu conditionnées au respect des gestes barrières et aux évolutions éventuelles des directives gouvernementales.

**Référence :** Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, modifiant le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

**L'accès aux services municipaux ouverts se fera obligatoirement en fonction des protocoles sanitaires mis en place.**

### **ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE**

L'accueil de la mairie, actuellement transféré 2 rue de la mairie, s'organise du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Avant tout déplacement en Mairie et dans la mesure du possible, nous vous invitons à privilégier une alternative au déplacement :

- Soit en déposant vos règlements, courriers... dans la boîte aux lettres située en façade
- Soit en joignant l'accueil par téléphone durant les heures d'ouverture de la mairie mentionnées ci-dessus au 04 68 40 24 24.

**L'espace d'accueil intérieur de la mairie sera limité à 2 personnes. La régulation sera effectuée par un agent municipal.**

### **RENDEZ-VOUS D'ETAT CIVIL**

Le service Etat civil reçoit sur rendez-vous au 04 68 40 24 16 ou sur [election@sigean.fr](mailto:election@sigean.fr)

### **RENDEZ-VOUS D'URBANISME**

Le service Urbanisme reçoit sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h-12h00

Les rendez-vous sont à prendre par téléphone au 04 68 40 24 10 ou sur [mairie.urba@sigean.fr](mailto:mairie.urba@sigean.fr)

Aucun pétitionnaire ne sera reçu sans prise de rendez-vous préalable.

Aucun renseignement d'urbanisme ne sera délivré à l'accueil de la mairie.

## **RENDEZ-VOUS AUX SERVICES TECHNIQUES**

Les services techniques municipaux reçoivent sur rendez-vous au 04.68.45.01.82 ou sur [servicestechniques@sigean.fr](mailto:servicestechniques@sigean.fr)

Une sonnette est à disposition à l'extérieur du bâtiment.

## **SERVICE JEUNESSE-SPORT-LOISIRS-CULTURE**

**Ecoles maternelle et primaire ouvertes** à compter du 2 novembre.

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

**Crèche La Marelle ouverte** à compter du 2 novembre.

**Relais Assistants Maternels ouvert**

de 10h30 à 12h les lundis, mercredis et vendredis sur inscriptions au 04.68.27.38.75

**ALAE du matin et du soir ouverts** à compter du 2 novembre.

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

**Cantine et Centre aéré du mercredi ouverts** à compter du 2 novembre.

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

La Ville de SIGEAN a mis en place le protocole sanitaire décrété par le ministère.

La cantine et le centre aéré du mercredi sont très fréquentés.

Afin de limiter le brassage entre élèves et groupes d'élèves, **nous demandons aux parents libérés de leurs obligations professionnelles (sans travail ou en télétravail) de récupérer leurs enfants à midi, ainsi que les mercredis.**

Bien évidemment, pour les annulations du mois de novembre, des avoirs seront générés sur les prochaines inscriptions.

Merci de vous rapprocher du service « Enfance Jeunesse »

Comptant sur votre compréhension et votre coopération.

**Point Informations Jeunesse ouvert**

Sur rendez-vous au 04.68.27.51.70 (PRJ). Port du masque obligatoire.

**Pour les transports** : les lignes urbaines, interurbaines et Bus Cool du Grand Narbonne fonctionnent normalement et aux horaires habituels.

**Piscine, gymnase et annexe, dojo, salle Etang Boyé, boulodrome couvert, salle de boxe (tout équipement sportif couvert)**

**OUVERT** uniquement pour les scolaires et les ALAE

**FERMÉ** au public et aux associations

**Stade « Jules CROCHERIE »**

**OUVERT** pour les scolaires et les ALAE (**attention, le stade reste fermé quelques jours en raison des pluies de ce weekend**)

**OUVERT** aux mineurs pour les activités encadrées en milieu associatif (**attention, le stade reste fermé quelques jours en raison des pluies de ce weekend**)

**FERMÉ** aux adultes

### **Autres équipements sportifs de PLEIN-AIR**

**OUVERT** pour les scolaires et les ALAE

**OUVERT** aux mineurs pour les activités encadrées en milieu associatif

**OUVERT** aux adultes, mais sports collectifs et de combat interdits

Dans tous les cas, **LES VESTIAIRES COLLECTIFS sont interdits** d'utilisation par ce même décret.

### **Equipements culturels**

Musée des Corbières : FERMÉ (Itinérance en milieu scolaire)

Ecole de musique : Cours à distance

Médiathèque : OUVERTE dans le respect des règles sanitaires – effectif réduit – Pas de groupe

Ludothèque : FERMÉE (itinérance en milieu scolaire)

**Salles de réunion**, toujours interdites au public et aux associations

### **AIDE AUX COURSES ET MEDICAMENTS :**

Contact en mairie au 04 68 40 24 24 ou sur [contact@sigean.fr](mailto:contact@sigean.fr)

**Nous vous demandons de continuer à respecter à scrupuleusement le confinement  
et à maintenir les gestes barrières.**

**Pour préserver la santé de chacun  
et pour limiter au maximum la circulation du virus nous vous demanderons :**

- **De privilégier les contacts par téléphone, par messagerie**
- **Lors d'un rendez-vous : de respecter les consignes de protection liées au COVID-19 dans les espaces d'accueil**